

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 juin 2021, le Règlement no 288-21 intitulé « Règlement de remplacement 288-21 du règlement 285-21 modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Bellechasse ».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 21<sup>ème</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-et-un.

*Anick Beaudoin*

Anick Beaudoin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Michel-de-Bellechasse  
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux  
deux endroits désignés par le conseil le 22-06 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 jour de juin deux  
mille vingt-et-un.

Signé: *[Signature]*  
Titre: D-6